

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

BUREAU COMMUNAUTAIRE

PROCES VERBAL

de la séance du

LUNDI 4 JUILLET 2022

à 18 H 30

**Maison de l'Habitat et du Territoire
Salle des Commissions**

(1, avenue Dutac - 88000 Epinal)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Lundi 4 juillet 2022 à 18 h 30
Maison de l'Habitat et du Territoire - Salle des Commissions
1, avenue Dutac - 88000 Epinal

Affichage - article L 2121-25 du CGCT

L'an deux mil vingt-deux, le quatre juillet à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, se sont réunis à la Maison de l'Habitat et du Territoire - 1, avenue Dutac à Epinal, sur convocation qui leur a été adressée par le Président en date du vingt-huit juin deux mil vingt-deux, conformément à l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Michel HEINRICH, Président, a ouvert la séance, en présence des Membres du Bureau :

Présents : Mesdames et Messieurs M. Heinrich, R. Alémani, V. Marcot, Y. Villemin, P. Boeuf, C. Haxaire, P. Hauler, F. Dulot, M. Fournier, S. Poirier, B. Jourdain, M. Barbaux, E. Garion, P. Nardin, C. Bertrand, D. Bourquin, F. Drevet, T. Gaillot, D. Lagarde, A. Laurent, C. Marchal, D. Mathis

Excusés : Mesdames et Messieurs L. Rayeur-Klein (pouvoir à Monsieur R. Alémani), E. Del Génini, B. Marquis, C. Paillard (pouvoir à Monsieur M. Barbaux), P. Remy, MC. Serieys

Absent : Néant

SECRETAIRE DE SÉANCE : Monsieur Patrick NARDIN a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du lundi 25 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES GÉNÉRALES ET MARCHÉS PUBLICS

1 - Lieu de séance du Bureau Communautaire

Le Bureau Communautaire a approuvé la tenue des séances du Bureau Communautaire au siège de la Communauté d'Agglomération d'Epinal à la Maison de l'Habitat et du Territoire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2 - Cession des locaux du Syndicat mixte du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges

Le Bureau Communautaire a approuvé la cession de locaux au sein de la Maison de l'Habitat et du Territoire au Syndicat mixte du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges afin d'y installer son nouveau siège social et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 - Prestations de services avec la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire

Le Bureau Communautaire a approuvé une convention de prestation de services au profit de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire pour la réalisation d'audits énergétiques sur les bâtiments publics de la Communauté et des communes membres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 - Groupement de commande avec la Ville de Thaon les Vosges

Le Bureau Communautaire a approuvé la constitution d'un groupement de commande avec la Ville de Thaon-les-Vosges pour des travaux d'eau et d'assainissement des rues des Aulnes et Dutac et de la rue des Fleurs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

5 - Cessions

5/1 - Cession de parcelles Zone de l'Hermitage à Charmes

Le Bureau Communautaire a approuvé la cession de la parcelle AO 963 d'environ 1.820 m² sise à Charmes, Zone de l'Hermitage, au profit de la Société CAMPING OFF ROAD, au prix de 25 €/m² soit environ 45.500€ HT.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5/2 - Cession de parcelles Zone de Maximont à Golbey

Le Bureau Communautaire a approuvé la cession de la parcelle BC 282p d'environ 2.000 m² sise à Golbey, Zone de Maximont, au profit de la Société TECHNIWHEEL au prix de 40 €/m² soit environ 80.000 € HT.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5/3 - Cession de parcelles Zone de Maximont à Golbey

Le Bureau Communautaire a approuvé la cession des parcelles BC 282p, BE 414, BE 370, BE 416 d'une superficie totale de 16.000 m² sise à Golbey, Zone de Maximont, au profit de la Société AX TOM au prix de 38 €/m² soit environ 608.000 € HT.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5/4 - Cession de bâtiment à Xertigny

Le Bureau Communautaire a approuvé la cession d'un bâtiment de 600 m² sis sur la parcelle PV 409 d'environ 2.936 m² à Xertigny, Zone Xertipôle, au profit de la Société AMBULANCE DE LA VOGÉ, au prix de 350.000 € HT.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

6 - Garantie d'emprunts à la SEBL

Le Bureau Communautaire a accordé la garantie de la Communauté d'Agglomération à la Société d'Équipement du Bassin Lorrain pour un prêt d'un montant total de 3.500.000 € à hauteur de 80 % concernant la création de la zone d'activité de l'Ecoparc à Chavelot.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

7 - Ecoparc à Chavelot

Le Bureau Communautaire a approuvé le compte-rendu annuel aux collectivités de l'opération d'aménagement de l'Ecoparc à Chavelot transmis par la Société d'Équipement du Bassin Lorrain Grand Est arrêté au 31 décembre 2021 et a approuvé l'avenant n° 4 à la concession.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

8 - Zone d'activité Epinal-Nomexy

Le Bureau Communautaire a approuvé le compte-rendu annuel aux collectivités de la zone d'activités Epinal-Nomexy transmis par la Société d'Équipement du Bassin Lorrain Grand Est arrêté au 31 décembre 2021 et a approuvé l'avenant n° 12 à la concession.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

EQUIPEMENTS CULTURELS**9 - Règlement intérieur du Conservatoire Gautier-d'Epinal**

Le Bureau Communautaire a approuvé les modifications apportées au règlement intérieur du Conservatoire Gautier-d'Epinal.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

10 - Vosges TV

Le Bureau Communautaire a approuvé la convention de coproduction avec VOSGES TV pour l'année 2022, ainsi que le versement de la participation de la Communauté d'Agglomération d'Epinal d'un montant de 20.000 €.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

11 - Atelier Image Plus

Le Bureau Communautaire a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 32.000 € au profit de l'Association Atelier Image Plus et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer avec l'Association la convention d'objectifs correspondante.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

12 - Journées du Patrimoine Humain

Le Bureau Communautaire a approuvé les modalités d'organisation des bibliothèques vivantes en collaboration entre les différents partenaires et Scènes Vosges, les 25 et 26 mars 2023 dans le cadre des Journées du patrimoine Humain.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

COHESION SOCIALE ET PETITE ENFANCE

13 - Renouvellement convention 2022 Jeunesse et Cultures

Le Bureau Communautaire a approuvé le versement d'une subvention au profit de l'Association Jeunesse et Cultures pour un montant de 339.000 € et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer, avec l'Association et le Conseil Départemental des Vosges, la convention d'objectifs correspondante.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

GEMAPI

14 - Syndicat mixte Moselle Amont

Le Bureau Communautaire a approuvé le versement de la contribution de la Communauté d'Agglomération d'Epinal au Syndicat mixte Moselle Amont pour l'exercice 2022 pour un montant de 334.947 €

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

15 - Frais de déplacement

Le Bureau Communautaire a approuvé le remboursement aux agents publics (titulaires, stagiaires, contractuels de droit privé et de droit public) et collaborateurs occasionnels du service public des dépenses engagées dans le cadre de leur déplacement.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

16 - Cadre indemnitaire du RIFSEEP

Le Bureau Communautaire a approuvé la mise à jour du cadre indemnitaire du RIFSEEP (Régime Indemnitaire des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

17 - Ratios d'avancement de grade

Le Bureau Communautaire a approuvé les taux de promotion pour la procédure d'avancement de grade des agents de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

18 - Détermination des emplois ouvrant droit au bénéfice d'un véhicule de fonction

Le Bureau Communautaire a octroyé un véhicule de fonction à l'agent occupant l'emploi de Directeur de Cabinet.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

19 - Tableau des effectifs

Le Bureau Communautaire a approuvé le tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Golbey, le 5 juillet 2022,
Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "MH", is written over a faint circular stamp.

Michel HEINRICH